



## MAIRIE DE MONTROZIER

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux le treize juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MONTROZIER, dûment convoqué le sept juin deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Gages, sous la présidence de Monsieur Laurent GAFFARD, Maire.

#### Présents :

Mme Séverine RAFFY, M. Marc SOLINHAC, Mme Fatima DANSETTE, M. Bernard ARETTE, M. Manuel BELLO, M. Eric PUNTEL, M. Yves CASTELLA, Mme Marie-Christine MAUREL, Mme Caroline AOuat, M. Florent VERNHET, Mme Chantal APESTEGUY, M. Sébastien BOUDOU, Mme Stéphanie CASTANIE, Mme Marina LACAZE, Mme Myriam CABROL, M. Stéphane CHAPTAL, M. Benoît RASCALOU.

Pouvoirs de vote : Madame Valérie SICRE donne pouvoir de vote à Madame Marie-Christine MAUREL

Secrétaire de séance : Madame Chantal APESTEGUY

#### 1-Présentation du SMICTOM par Mme Elodie GARDE

Madame Elodie GARDE, Présidente du SMICTOM Nord Aveyron, avec les responsables administratif et technique, ont présenté l'organisation du SMICTOM qui assure la collecte des déchets sur le territoire de la CC Aubrac Carladès Viadène et la CC Comtal Lot et Truyère soit 42 communes, le traitement des déchets collectés étant assuré par le SYDOM par délégation de compétence du SMICTOM.

#### 2- Approbation du procès-verbal de la séance du 04 avril 2022.

Après présentation, le document a été adopté par l'ensemble des élus à l'unanimité.

#### 3- Election d'un nouvel adjoint suite à la démission du 2<sup>ème</sup> adjoint

Suite à la démission du 2<sup>ème</sup> adjoint au maire, le Conseil Municipal a décidé de maintenir le nombre d'adjoints à 4, que les adjoints situés après l'adjoint démissionnaire dans l'ordre du tableau remonteront d'un cran, que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le cinquième rang (quatrième adjoint). Vote à l'unanimité.

Après avoir procédé à la désignation du quatrième adjoint au Maire au scrutin secret à la majorité absolue (14 voix pour Monsieur CASTELLA, 4 voix pour Monsieur Benoît RASCALOU et 1 blanc), Monsieur Yves CASTELLA a été désigné en qualité de quatrième adjoint au Maire.

#### 4- Délibération relative aux modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3 500 habitants

Considérant qu'à compter du 1er juillet 2022, la dématérialisation devient le mode de publicité de droit commun des actes des collectivités territoriales et de leurs groupements, le Conseil Municipal a validé la proposition du Maire de maintenir la publication sur papier et l'affichage afin de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes. Vote à l'unanimité.

#### 5- Délibération pour valider le choix de l'établissement financier pour la réalisation d'un emprunt en vue de financer les travaux de requalification de la cantine à Gages

Le Conseil Municipal a validé la proposition transmise par le Crédit Mutuel pour la réalisation d'un emprunt de 350 000 euros sur 15 ans, taux de 1,30%, en vue de la réalisation des travaux de requalification et d'extension de la cantine de Gages. Vote par 3 voix contre et 16 voix pour.

#### 6-- Délibération pour valider la répartition des subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2022

Le Conseil Municipal a validé le montant de la subvention qui sera versée à chaque association pour l'année 2022 soit un montant total de 6 450 €. Les subventions ont été votées l'une après l'autre, et tout membre du bureau et/ou du conseil d'administration d'une association n'a pas participé au vote.

Le Conseil Municipal a également validé la répartition du montant de 5 544 € inscrit au budget 2022 pour le projet d'école à l'USEP. Vote à l'unanimité.

#### 7- Délibération pour valider le plan de financement des travaux de requalification et d'extension de la cantine suite à l'attribution de la subvention DETR

Le Conseil Municipal a approuvé le nouveau plan de financement des travaux de requalification et d'extension de la cantine suite à la notification de la DETR 2022 soit 373 954,91 euros :

- Montant des travaux HT : ..... 934 426,21 €
- Subvention Etat (DETR 40,02 %) ..... 373 954,91 €
- Budget communal : ..... 560 471,30 €

Vote par 3 voix contre et 16 voix pour.

**8- Personnel : délibération relative à la participation de la collectivité pour le risque santé, délibération relative à la fixation des rations promus/promouvables, délibération relative à la suppression d'un emploi d'adjoint technique, ces trois dossiers ayant été soumis à l'avis du comité technique départemental**

**Délibération relative à la participation de la collectivité pour le risque santé**

Suite à l'avis favorable du comité technique départemental, le Conseil Municipal a validé la mise en place d'une participation de la collectivité de 12 euros/mois pour le risque santé à l'ensemble des agents de la collectivité à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022. Vote à l'unanimité.

**Délibération relative à la fixation des ratios promus/promouvables**

Suite à l'avis favorable du comité technique départemental, le Conseil Municipal a validé la proposition de fixer à 100% le taux de promotion concernant tous les grades de tous les cadres d'emplois, pendant la durée du mandat. Vote à l'unanimité.

**Délibération relative à la suppression d'un emploi d'adjoint technique**

Suite à l'avis favorable du comité technique départemental et en accord avec l'agent concerné, le Conseil Municipal a donné un avis favorable à la suppression d'un poste d'adjoint technique annualisé à 14h/hebdo à compter du 08 juillet 2022, poste consacré uniquement à des missions de transport scolaire. Vote à l'unanimité.

**9- Informations et questions diverses**

Suite à la demande de Monsieur Benoît RASCALOU, Monsieur le Maire a présenté le tableau des emplois des agents de la collectivité.

Monsieur le Maire a informé les élus du départ d'une secrétaire actuellement à temps non complet dans deux collectivités et qui est recrutée à temps complet dans l'autre commune.

Monsieur Bernard ARETTE a présenté le rapport annuel de la Gageothèque pour l'année 2021.

Seront adressés à l'ensemble des conseillers municipaux, le compte-rendu des commissions culture/patrimoine du 02.05.22 et sport du 28.03.22 de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.